

FNAC

GARANTIES FRAIS DE SANTE

NATURE DES PRESTATIONS	FNAC Ensemble du Personnel (en complément des prestations de la Sécurité sociale)	
FRAIS MEDICAUX COURANTS	Limité aux frais réellement engagés	
Visites et consultations de Médecins généralistes	150 % BR	
Visites et consultations de Médecins spécialistes	300 % BR	
Auxiliaires médicaux	150 % BR	
Actes de biologie médicale (analyses, examens,...)	150 % BR	
Actes de chirurgie et de spécialités	150 % BR	
Transport médicaux	150 % BR	
Radiologie	200 % BR	
HOSPITALISATION Médicale, Chirurgicale et Obstétrique	Limité aux frais réellement engagés	
Frais de séjour Conventionnés	400 % BR	
Frais de séjour Non Conventionnés	400 % BR	
Honoraires et actes chirurgicaux Conventionnés	400 % BR	
Honoraires et actes chirurgicaux Non Conventionnés	400 % BR	
Forfait hospitalier (dans la limite du forfait en vigueur)	100 % FR	
Chambre particulière (par jour)	2 % PMSS	
Frais d'accompagnant (enfant de moins de 16 ans) (par jour)	1 % PMSS	
PHARMACIE	Limité aux frais réellement engagés	
Prise en charge par la Sécurité sociale	100 % TM	
Vaccins sur prescription médicale (non remboursés par la Sécurité sociale par an et par bénéficiaire)	1 % PMSS / an / bénéficiaire	
DENTAIRE	Limité aux frais réellement engagés	
Soins dentaire	VOIR GRILLE DENTAIRE	
Inlay - Onlay		
Prothèses dentaires		
Orthodontie		
Actes hors nomenclature		
Orthodontie non prise en charge par la Sécurité sociale		
OPTIQUE	Une période de carence de 6 mois s'applique pour la prise en charge du poste optique	
Monture Adultes (18 ans et plus)	VOIR GRILLE OPTIQUE	
Monture Enfants (moins de 18 ans)		
Verres simples / unifocaux / multifocaux Adultes (18 ans et plus)		
Verres simples / unifocaux / multifocaux Enfants (moins de 18 ans)		
Lentilles prises en charge ou non par la Sécurité sociale, les lentilles jetables et les produits d'entretien		
Chirurgie réfractive (pour les myopies stabilisées de -1 à -8 dioptries chez les adultes de 25 à 43 ans)		
AUTRES PROTHESES	Limité aux frais réellement engagés	
Othopédie, autres prothèses	300 % BR	
Prothèses auditives	Dans le réseau Santéclair	2000 € par appareillage maximum deux appareillages pour deux ans
	Hors réseau Santéclair (2)	
PREVENTION	Limité aux frais réellement engagés	
Ostéodensitométrie	200 % BR	
Détartrage complet sus et sous gingival	100 % TM	
Vaccin DTP (Diphtérie - tétanos - poliomyélite)	100 % TM	

BR : Base de Remboursement Sécurité sociale - FR : Frais Réels - TM : Ticket Modérateur - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (au 1er janvier 2017 : 3 269 €)

Ce guide n'est qu'un résumé des garanties. Il ne peut en aucun engager la responsabilité de l'assureur ou du gestionnaire. Seul le contrat fait foi entre les parties.

FNAC

GARANTIES FRAIS DE SANTE

			Optique Adulte		
			Garanties limités à 1 équipement (monture + verres) tous les 2 ans par bénéficiaire adulte		
			Opticien dans le réseau Santéclair	Opticien Hors réseau Santéclair	
ADULTE	Verre Unifocal	Classe 1	Verre standard indice -> 1.52* avec super antireflet en minéral ou organique durci * à partir d'une sphère de 3, indice 1,6 (càd traitement aminci)	100% FR*	55 €
		Classe 2	Verre super aminci (-> 1.6) avec super antireflet en minéral ou en organique durci	100% FR*	75 €
		Classe 3	Verre extra aminci (-> 1.8) avec super antireflet en minéral ou en organique durci (-> 1.67)	100% FR*	90 €
		Classe 4	Verre ultra aminci (-> 1.8) avec super antireflet en minéral ou en organique durci (-> 1.74)	100% FR*	150 €
	Verre Multifocal	Classe 5	Verre avec super antireflet et en organique durci (->1.52)* ou super aminci (-> 1.6) en minéral * à partir d'une sphère de 3, indice 1,6 (càd traitement aminci)	100% FR*	130 €
		Classe 6	Verre super aminci (-> 1.6) avec super antireflet en minéral ou en organique durci	100% FR*	180 €
		Classe 7	Verre extra aminci (-> 1.8) avec super antireflet en minéral ou en organique durci (-> 1.67)	100% FR*	200 €
		Classe 8	Verre ultra aminci (-> 1.8) avec super antireflet en minéral ou en organique durci (-> 1.74)	100% FR*	210 €
Monture			140 €		

Limitation à 1 équipement (monture et verres) tous les deux ans pour les adultes (>18 ans). Cette limitation est levée si le défaut visuel change d'au moins 0,25 dioptries.

			Optique Enfant		
			Opticien dans le réseau Santéclair	Opticien Hors réseau Santéclair	
ENFANT	Verre Unifocal	Classe 1	Verre standard indice -> 1.52* avec super antireflet en minéral ou organique durci * à partir d'une sphère de 3, indice 1,6 (càd traitement aminci)	100% FR*	35 €
		Classe 2	Verre super aminci (-> 1.6) avec super antireflet en organique durci	100% FR*	55 €
		Classe 3	Verre extra aminci avec super antireflet en organique durci (-> 1.67)	100% FR*	85 €
		Classe 4	Verre ultra aminci avec super antireflet en organique durci (-> 1.74)	100% FR*	95 €
	Verre Multifocal	Classe 4	Verre ultra aminci avec super antireflet en organique durci (-> 1.74)	100% FR*	95 €
Monture			80 €		

Ce guide n'est qu'un résumé des garanties. Il ne peut en aucun engager la responsabilité de l'assureur ou du gestionnaire. Seul le contrat fait foi entre les parties.

FNAC

GARANTIES FRAIS DE SANTE

Dentaire		
dans la limite d'un plafond annuel de 3 000€ par bénéficiaire hors soins dentaires		
	Consultation d'un chirurgien dentiste partenaire Santéclair	Consultation d'un chirurgien dentiste hors réseau Santéclair
Soins dentaires* hors Inlay et Onlay	100% Ticket Modérateur	
Inlay/Onlay pris en charge par la Sécurité sociale	Inlay/Onlay en céramique	150 €
Prothèses dentaires		
Couronne ou Inter de bridge (prise en charge ou non par la Sécurité sociale) Toutes dents	Couronne en céramique sur métal non précieux	300 €
Couronne sur implant	Couronne sur implant	300 €
Inlay core pris en charge par la Sécurité sociale	Inlay Core en métal non précieux	100 €
Appareil amovible	Appareil en stellite de 1 à 13 dents et à partir de 14 dents en résine	620 €
Autres prothèses côtées en SPR	175% BR	
Actes hors nomenclature (non financés par la Sécurité sociale)		
Couronne provisoire	Frais Réels	30 €
Examen de prévention 6/14 ans	Frais Réels	20 €
Renouvellement de sillons 6/14 ans	Frais Réels	15,30 € par dent
Teste salivaire	Frais Réels	70 €
Vernis fluorés	Frais Réels	5 € par dent
Implant racine (max 3/an)	500 €	
Pilier implantaire (max 3/an)	Frais Réels	200 €
Parodontie (traitement des gencives)	500 € / an	
Orthodontie		
Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale	700 € / semestre / bénéficiaire	
Contention prise en charge par la Sécurité sociale	250 € / an / bénéficiaire	
Autres actes pris en charge par la Sécurité sociale	150% BR	

* les soins dentaires ne font pas l'objet de dépassement

BR : Base de Remboursement Sécurité sociale - FR : Frais Réels - TM : Ticket Modérateur - SPR : Soins Prothétiques

Ce guide n'est qu'un résumé des garanties. Il ne peut en aucun engager la responsabilité de l'assureur ou du gestionnaire. Seul le contrat fait foi entre les parties.